

**SCHÉMA
DE COHÉRENCE
TERRITORIALE**

DE LA DOMBES

Habitat



Économie



Environnement



Déplacements



Agriculture



- 1** **Cadre général**
- 2** **Concertation du public**
- 3** **Information du public**
- 4** **Concertation élus et partenaires**
- 5** **Actions complémentaires à la délibération de concertation**

SCHÉMA
DE COHÉRENCE
TERRITORIALE

**DE LA
DOMBES**

1

CADRE GÉNÉRAL

CADRE RÉGLEMENTAIRE GÉNÉRAL

La loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 a rendu obligatoire la concertation auprès du public pendant l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et ce jusqu'à son arrêt en Conseil communautaire.

L'article L 103 du Code de l'urbanisme créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise :

- L 103-2 :

« Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :

1° L'élaboration ou la révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme ;

[...] »

- L 103-3 :

1° L'autorité administrative compétente de l'Etat lorsque la révision du document d'urbanisme ou l'opération sont à l'initiative de l'Etat ;

2° L'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public dans les autres cas.

[...] »

- L 103-4 :

« Les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et

conservées. »

- L 103-6 :

« A l'issue de la concertation, l'autorité mentionnée à l'article L103-3 en arrête le bilan.

Lorsque le projet fait l'objet d'une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement, le bilan de la concertation est joint au dossier de l'enquête. »

Ce bilan énonce les moyens de concertation mis en œuvre tout au long de la procédure de révision. Il relate dans une première partie les remarques émises par les personnes ayant participé à la concertation et analyse ces remarques dans une 2ème partie, au regard du projet global du territoire.



LA CONCERTATION DANS LE CADRE DE LA RÉVISION DU SCoT DE DOMBES

Dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), la concertation a été organisée suivant les modalités établies par la délibération du comité syndical mixte du SCoT de la Dombes en date du 04 février 2014.

Le Syndicat mixte du SCoT de la Dombes a été dissout suite à l'arrêté préfectoral du 01 décembre 2016. C'est la Communauté de communes de la Dombes qui assure depuis le 1er janvier 2017 la compétence SCoT et porte donc sa révision.

La concertation doit permettre :

- Une information du public sur le cadre de la concertation et sur son objet ;
- L'implication du public dans l'aménagement de leur territoire, la compréhension de son fonctionnement et de ses enjeux ;
- La consultation du public ;
- L'expression des attentes et des avis des personnes intéressées.

Les modalités de concertation retenues dans la délibération de mise en révision du SCoT sont les suivantes :

- Une réunion publique par phase ;
- Des porter à connaissance de l'Etat sont consultables à la CCD (service du SCoT) ;
- Un registre de concertation au siège de la Communauté de communes et à ses 2 antennes ;
- Une information par voie de presse régulière : en début de procédure ; après le débat sur le PADD ; avant l'arrêt du projet ;

- Une information par voie de presse à l'issue des comités syndicaux et conseils communautaires abordant la révision du SCoT.

La concertation a permis de s'appuyer sur l'expertise des personnes publiques associées et partenaires du territoire.

La Communauté de Communes a mis en place des actions complémentaires à celles définies dans la délibération :

- Des panneaux d'exposition itinérants ;
- Une communication sur les panneaux lumineux des communes du territoire ;
- Une communication régulière sur les sites internet des communes qui le souhaitent, du SCoT et de la Communauté de Communes de la Dombes ;
- Une lettre d'information à chaque phase.

Outre les délégués siégeant au comité syndical du SCoT, les maires se sont également impliqués dans la construction du SCoT.

La concertation tout au long de la procédure a permis de faire évoluer le projet au fur et à mesure et de le rendre toujours plus conforme aux attentes et besoins de ceux qui vivent le territoire.



SCHÉMA
DE COHÉRENCE
TERRITORIALE

**DE LA
DOMBES**

2

CONCERTATION DU PUBLIC

Concertation - Les registres de concertation

Conformément à la délibération du 4 février 2014, des registres de concertation ont été déposés aux sièges de l'EPCI et dans ses antennes.

Ils ont permis de recueillir les remarques suivantes :

Chalamont, le 15/05/2019 :

«Il faudrait plus de trains depuis la gare de Saint-Paul de Varax en direction de Bourg-en-Bresse.

J'ai entendu dire que la ligne allait disparaître. Ce serait la fin de notre territoire. Nous en avons besoin. Le SCoT dit qu'il faut utiliser les transports en commun, mais si on nous les supprime, ça n'a pas de sens !»

- Le projet d'aménagement et de développement durables du SCoT de la Dombes s'engage en faveur du soutien de la desserte ferroviaire du territoire, mais également d'améliorer l'accessibilité et l'attractivité des gares. Dans ce sens le SCoT fixe comme objectif de renforcer le rôle du ferroviaire dans les mobilités et le développement du territoire. La mesure de «doubler la ligne ferroviaire entre Villars-les-Dombes et Bourg-en-Bresse est maintenue.

Châtillon-sur-Chalaronne, le 01/02/2018 :

«Je souhaite que le SCoT s'intéresse au maximum aux spécificités de notre territoire rural et surtout à sa nature fragile.»

Le SCoT s'intéresse à tout le territoire dans ses ressemblances, mais également dans ses spécificités. La structuration du territoire regroupe les 25 communes les plus rurales pour donner des objectifs et des orientations spécifiques à leurs enjeux. Aussi, le chapitre 2 du projet politique et du DOO aborde un ensemble de mesure pour préserver un territoire et un cadre de vie remarquable. Le patrimoine, les paysages, la biodiversité, l'agriculture sont les différents thèmes abordés dans ce chapitre qui façonnent l'identité dombiste.

Châtillon-sur-Chalaronne, le 10/09/2018 :

«Il est de plus en plus difficile de circuler à Chatillon. Que comptez-vous faire pour améliorer cela ?»

Le SCoT n'aborde pas spécifiquement les problèmes de circulations d'une commune. Le DOO fixe l'objectif de réduire la part de l'automobile dans les déplacements quotidiens et également de prévoir des infrastructures pour développer les modes actifs (piétons, vélos,...) pour les déplacements de proximités.

Châtillon-sur-Chalaronne, le 03/03/2018 :

«Devrons-nous encore longtemps aller travailler à Lyon ?»

Le SCoT fixe l'objectif de freiner la résidentialisation du territoire. Et pour cela le DOO permet la création d'entreprise dans l'ensemble des tissus urbanisés du territoire (mixité fonctionnelle) dans le limite de ne pas créer de nuisances pour l'habitat. mais également permet de structurer l'ensemble des zones d'activités du territoire pour accueillir de nouvelles entreprises et donc permettre la création d'emplois.

Registre des Observations - Révision du SCoT de la Dombes

Antenne de Chalamont
Contact : scotlandombes@ccdombes.fr - Tel. 04 74 61 93 91



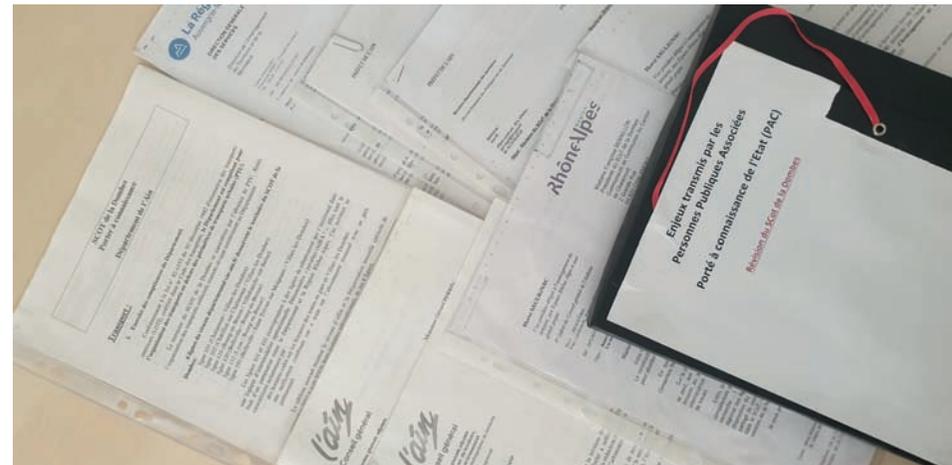
Registre déposé à Chatillon

Date	Nom - Prénom	Commune de résidence	Observations
28/01/18	Mathias Leveque	Châtillon/Chat.	VB Commune de communes de la Dombes
	Mathias Leveque	Châtillon/Chat.	
	Quarantain	Châtillon/Chat.	
	Yvelin Jéhan	Remon	
	Brigitte Lanté	Plancon	
	MONTROND	Châtillon/Chat.	
	PIERRE	Chalamont	
09.02.18	Sébastien	Saint-Jean	
09.02.18	Christophe	Châtillon/Chat.	
10/09/18	Jacques	Châtillon/Chat.	Je souhaite que le SCoT s'intéresse au maximum aux spécificités de notre territoire rural et surtout à sa nature fragile. Il est de plus en plus difficile de circuler à Chatillon. Que comptez-vous faire pour améliorer cela ?
03.03.18	Henri	Châtillon/Chat.	Devrons-nous encore longtemps aller travailler à Lyon ?

Registre déposé à Chalamont

Concertation - Les Porter à Connaissance de l'Etat

Conformément à la délibération du 4 février 2014, des Porter à Connaissance de l'Etat ont été mis à disposition à la CCD (service SCoT).



Enjeux transmis par les PPA

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), 3 réunions publiques ont été organisées :

• **Le 28 septembre 2017 à Châtillon-Sur-Chalaronne**

La communication suivante a été mise en place :

- Information sur les panneaux lumineux de la CCD,
- Publication sur les réseaux sociaux de la CCD,
- Publication sur le site internet du SCoT de la Dombes,
- Publication sur le site internet de la CCD,
- Diffusion d'un communiqué de presse à tous les correspondants et journalistes du territoire 1 mois avant la date de la réunion publique et dans la semaine qui précède,
- Diffusion d'une lettre d'information sur la révision à l'ensemble des communes du SCoT avec date, lieu et objet de la réunion publique,
- Affichage des date, lieu et objet de la réunion publique au siège de la CCD et dans ses antennes.

• **Le 17 juillet 2018 à Villars Les Dombes**

La communication suivante a été mise en place :

- Annonce dans l'agenda du Progrès (site + journal),
- Annonce dans les pages actu du Progrès du 16/07/2018,
- Information sur les panneaux lumineux de la CCD,
- Publication sur les réseaux sociaux de la CCD,
- Publication sur le site internet du SCoT de la Dombes,
- Publication sur le site internet de la CCD,
- Diffusion d'un communiqué de presse à tous les correspondants et journalistes du territoire,
- Diffusion d'une lettre d'information sur la révision à l'ensemble des communes du SCoT avec date, lieu et objet de la réunion publique,
- Affichage des date lieu et objet de la réunion publique au siège de la CCD et dans ses antennes.

• **Le 3 juin 2019 à St-André-de-Corcy**

La communication suivante a été mise en place :

- Annonce dans l'agenda du Progrès (site + journal),
- 1 mois avant la date de la réunion publique et dans la semaine qui précède,
- Information sur les panneaux lumineux de la CCD,
- Publication sur les réseaux sociaux de la CCD,
- Publication sur le site internet du SCoT de la Dombes,
- Publication sur le site internet de la CCD,
- Diffusion d'un communiqué de presse à tous les correspondants et journalistes du territoire,
- Diffusion d'une lettre d'information sur la révision à l'ensemble des communes du SCoT avec date, lieu et objet de la réunion publique,
- Affichage des date lieu et objet de la réunion publique au siège de la CCD et dans ses antennes.



Compte-rendu : Réunion publique du 28 septembre 2017

La réunion publique relative à la révision de SCoT de la Dombes du 28 septembre 2017 s'est déroulée à la salle Montpensier de Chaïllo sur Chalaronne en deux temps. Tout d'abord une présentation des enjeux qui découlent du diagnostic du territoire permettant de mettre en évidence les opportunités et faiblesses du territoire. Dans un deuxième temps la parole a été donnée au public présent afin de faire émerger les préoccupations, attentes et besoins des habitants.

Echanges sur les enjeux

Paysage trame verte et bleue :

La prise de compétence Natura 2000 par la Communauté de Communes pour gérer en interne les sites concernés est une décision importante qui permettra une meilleure prise en compte de ces problématiques environnementales. La prise en compte de Natura 2000 demande une approche adaptée à chaque situation mais avec des lignes directrices communes fortes.

La structuration du territoire :

Pas de remarques

Performances environnementales :

Pas de remarque.

Mobilité, transport :

L'idée de développer une plateforme de co-voiturage propre au territoire marqué par de nombreux déplacements pendulaires dans la même direction (Métropole lyonnaise) peut être une solution de mobilité alternative pour réduire les nuisances sur le réseau routier.

Ces problématiques de déplacements sont à prendre en compte de manière plus large avec tous les acteurs (salariés, employeurs, collectivités, ...) et les outils/l'offre déjà existant.

Urbanisation habitat et aménagement de l'espace :

Pas de remarques

Commerce et développement économique :

Pas de remarques



Compte-rendu : Réunion publique du 17 juillet 2018

La réunion publique relative à la révision du SCoT de la Dombes du 17 juillet 2018 s'est déroulée en deux temps. Une première partie au cours de laquelle les orientations stratégiques du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ont été présentées et une deuxième partie d'échanges, consistant à faire remonter les idées et envies des habitants.

Présentation du PADD

François MARECHAL, Cédric BONNARDEL et Julien BODRERO présentent aux habitants la démarche de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Dombes et plus particulièrement les orientations stratégiques retenues par les élus pour le PADD.

Le processus de concertation de la population :

- Un habitant se demande comment les personnes ont été informées et invitées à cette réunion publique ?
 - La Communauté de Communes a diffusé des affiches dans toutes les mairies, inscrit un message sur tous les panneaux d'affichage du territoire, et deux articles dans la presse locale sont parus.
- Un habitant indique que la société civile doit être représentée et doit être prise en compte dans la démarche de révision du SCoT. Le Comité Local de Développement (CLD) a peut-être un rôle à jouer ?
 - Tous les échanges de ce soir seront pris en compte dans le choix des élus et participeront à rédiger le bilan de concertation à la fin de la démarche. Une réunion publique a déjà eu lieu à Châtillon-sur-Chalaronne le ?? sur le diagnostic. Le CLD fonctionne très bien sur le territoire, même s'il n'est pas tout à fait représentatif des habitants de la Communauté de Communes. L'élaboration de ce SCoT associe les partenaires de la Communauté de Communes et les habitants.
- Les orientations proposées dans le PADD sont à l'infinifit donc dans l'action, mais il ne faut pas oublier les acteurs et la réalité du terrain. Le solde d'emplois est négatif sur le territoire ce qui implique des problématiques de transports avec une mobilité parfois choisie, mais souvent subie car le foncier est abordable pour les ménages par rapport à la métropole. Il ne faut pas s'aveugler sur les faiblesses du territoire mais bien les prendre en compte, tout comme ses forces.
 - Le PADD s'appuie sur un diagnostic territorial et un Etat Initial de l'Environnement qui ont permis de déterminer les enjeux de la Communauté de Communes avec une analyse Atouts / Faiblesses / Opportunités / Menaces (AFOM). Dans cette phase,

nous sommes dans la réponse politique à ces enjeux où l'objectif est bien sûr de résoudre et trouver une solution aux faiblesses du territoire.

Les transports collectifs :

- Le pouvoir d'achat des habitants diminue avec des loyers et des terrains qui deviennent de plus en plus chers tandis que les salaires restent bas. Ne pourrait-il pas être envisagé la création d'un mode de transport pour les personnes ne pouvant plus se déplacer afin de se rendre dans les administrations et services ? La proximité des services est une notion importante.
- La réflexion sur les transports collectifs de demain intègre pleinement l'élaboration du SCoT et la vision du territoire à 2030-2035. La Communauté de Communes a, en parallèle, initié cette réflexion pour trouver des solutions de mobilités adaptées au territoire. Il faut savoir qu'un réseau de bus classique coûte cher aux contribuables. Proposition à l'automne ?
- Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) sont un problème pour le territoire avec le flux quotidien de voitures et la congestion du réseau routier. Le SCoT permet d'avoir une vision prospective pour le territoire et d'intégrer les différents modes de transports pour rompre avec la logique individuelle.
- Les différentes solutions de mobilités seront étudiées pour faire diminuer le trafic de voiture sur le territoire (report modal sur le train, mobilités collectives, ...). Mais l'axe fort du PADD c'est également de limiter les déplacements pendulaires en créant de l'emploi sur le territoire et en permettant le développement des nouvelles pratiques de travail. Il faut trouver des solutions alternatives, mais également éviter que les gens se déplacent.

Commerces :

- Quels sont les outils pour maintenir le commerce de proximité ?
- Il est important pour les collectivités de lutter contre la disparition des petits commerces de proximité. Il existe divers outils dans le cadre d'un SCoT ou d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour maintenir ce commerce et l'aider à évoluer avec les nouvelles pratiques commerciales. Il ne faut pas non plus être sectaire et opposer la grande distribution avec le petit commerce. Il y a un équilibre à maintenir sur le territoire.

Architecture / Patrimoine :

- La commune de Villars-les-Dombes dispose d'un patrimoine historique atypique : la poype. Cette motte castrale est classée au monument historique depuis 1905. Cet édifice construit au 10ème siècle est laissé à l'abandon et n'est pas réhabilité.
- Des discussions ont eu lieu avec la Direction Régionale des Affaires Culturels au sujet de cet élément patrimonial. Cependant la sécurisation et la réhabilitation coûtent très chères et les crédits sont insuffisants.

Agriculture :

- Les interdictions imposées par Natura 2000 (notamment la règle de 200 mètres autour des étangs) posent beaucoup de problème à l'agriculture. Le système agricole est en difficulté aujourd'hui avec le prix mondial qui diminue, les charges qui augmentent et le manque d'intérêt des nouvelles générations pour la profession.
- La Communauté de Communes a souhaité prendre la compétence Natura 2000 pour être acteur et gérer localement les obligations de ces sites naturels. Il avait été envisagé pendant un temps la création d'un Parc Naturel Régional (PNR) qui n'a pas abouti. Le SCoT et Natura 2000 vont porter les éléments de préservation et valorisation de ces espaces naturels en allant plus vite que la création d'un PNR. Il est important aujourd'hui de plus opposer Natura 2000 et agriculture. Il faut renouer le dialogue, favoriser le vivre ensemble (Exemple du forum agricole du mois de Mars 2018) et faire avancer les solutions.

Tourisme :

- La majorité des étangs et des chemins de randonnées sont privés, et parfois les propriétaires clôturent les itinéraires et entravent la circulation des promeneurs.
- Ce problème a déjà été identifié par la Communauté de Communes et l'Office de Tourisme qui effectue un travail de contact auprès de ces propriétaires pour lever les barrières. Il faut noter quand même qu'un certains nombres d'étangs sont accessibles. Les initiatives des élus et les efforts des propriétaires permettent la découverte de notre territoire.
- Par contre à certaines périodes de l'année, les promeneurs peuvent être très nombreux et déranger la faune en pleine nidification.
- Il faut que les circuits de découverte s'organisent en fonction de la biodiversité du territoire.

Equipements structurants :

- Il y aura deux piscines couvertes sur le territoire intercommunal.
- Le prix de ces équipements publics (piscine, petite enfance, ...) est important pour les collectivités. Mais ils répondent à une logique de service public qui répond à un besoin des habitants identifié.

Le territoire rural :

- Certaines personnes font le choix de venir vivre en Dombes, tout en travaillant à Lyon, pour la ruralité de son territoire et sa qualité de vie. La congestion sur les routes de l'Ain est bien moins importante que celle aux entrées et à l'intérieur de la métropole. Il faut défendre cette ruralité et cette qualité de vie à travers les acteurs du territoire et intégrer les nouvelles populations en améliorant le vivre ensemble. La Communauté de Communes de la Dombes n'aura jamais les services du niveau de la métropole, mais la notion de proximité est fondamentale. La ruralité du 21ème siècle se réinvente et les acteurs du territoire doivent être parti prenante de ce changement sans être défaitiste. Il ne faut pas opposer l'agriculture à la nature, ni même le développement économique à la préservation de l'environnement. Mais le lien et l'équilibre qui peut être trouvé dans cette vision à moyen terme pour le territoire peut permettre de pérenniser l'activité économique du territoire pour valoriser ses ressources et créer du lien social et de la proximité entre les services et les habitants.
- C'est tout l'objet de ce projet de territoire de trouver un équilibre durable dans le développement du territoire de la Dombes et notamment dans le chapitre 2 pour préserver ce cadre de vie naturel. Il faut rester une zone rurale sans s'affaiblir économiquement.

Conclusion

Michel GIRER tient à préciser qu'il faut se refuser d'opposer les gens entre eux. Le processus de co-construction de ce document d'urbanisme en est un bon exemple puisque les élus locaux, les partenaires et les habitants sont associés à la démarche pour casser les idées reçues.

François MARECHAL termine cette réunion publique en rappelant l'ensemble du processus de concertation et de participation citoyenne afin que les habitants du territoire puissent continuer à contribuer à la révision du SCoT.

Compte-rendu : Réunion publique du 3 juin 2019

La réunion publique relative à la présentation du document d'orientation et d'objectifs (DOO) et du document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC), organisée dans le cadre de la révision du schéma de cohérence territoriale (SCoT) de la Dombes, s'est tenue le 3 juin 2019 à l'Atelier 208 de Saint-André-de-Corcy.

Propos introductifs

Le Vice-Président en charge du SCoT remercie les personnes présentes, Monsieur le maire de Saint André de Corcy qui accueille cette réunion, et les techniciens en charge du suivi du dossier. Il présente ensuite les éléments de contexte.

Le SCoT de la Dombes est un document de prospective et de planification qui engage la Dombes dans un projet de territoire concerté et partagé. Le territoire du SCoT c'est 1 Communauté de communes réunissant 36 collectivités locales accueillant plus de 38 000 habitants sur un territoire de 621 km².

Temps d'échanges

Un territoire à révéler par un développement économique, connecté et une mobilité durable

>> Pas de remarques

Il est apporté l'information suivante : les habitants de la Dombes sont invités à participer au débat public en cours sur le Nœud Ferroviaire Lyonnais (NFL). Un lien vers le site de ce débat sera adressé à l'ensemble des mairies du territoire.

Un territoire remarquable à préserver, avec un potentiel économique et un cadre de vie recherché

- L'eau est un enjeu pour le territoire et la gestion de cette ressource est source d'inquiétudes. Aujourd'hui les fossés sont à sec bien plus souvent.

- L'agriculture a un rôle important à jouer dans la maîtrise de l'eau.

>> Les rôles de l'agriculture et de la pisciculture sont mis en avant dans le cadre du SCoT pour préserver les paysages de la Dombes. Les pratiques agricoles doivent devenir encore plus respectueuses de l'environnement, surtout concernant la question de l'eau qui est très importante pour le territoire et le fonctionnement des étangs.

- Pour garder le patrimoine de la Dombes il faut permettre aux bâtiments anciens de pouvoir accueillir de nouvelles activités.

>> Le SCoT laisse cette possibilité aux documents d'urbanisme locaux. Ainsi un bâtiment

repéré par sa forte valeur patrimoniale, pourra changer de destination et accueillir soit des logements/hébergements, soit des activités, avec pour limite de ne pas aggraver le mitage du territoire.

Un territoire accueillant grâce à un développement éco-responsable

- Aujourd'hui l'attractivité de la métropole exclut les habitants. L'enjeu pour le territoire n'est pas d'être attractif, il le sera, mais c'est de maîtriser l'arrivée des nouvelles populations et les coûts du foncier. La Métropole tend à exclure les populations les plus « vulnérables » à faible ou moyenne ressources. Les tensions du péri urbain se traduisent par un éloignement de ces populations par rapport au cœur de la Métropole.

>> C'est tout l'enjeu de ce chapitre. Le SCoT n'a pas voulu fixer d'objectifs quantitatifs sur l'arrivée de nouvelles populations ou sur la construction de logements. Ces prospectives sont compliquées à définir à l'horizon 2035. Par contre, le SCoT détermine des objectifs d'accueil de ces nouveaux habitants, d'un point de vue qualitatif, avec une approche par le foncier et l'encadrement de l'étalement urbain. Il est nécessaire d'être inventif dans les formes urbaines pour diversifier l'offre de logements sur le territoire.

- On densifie autour des gares et on les transforme en pôles multimodaux mais les stationnements manquent pour répondre à la demande. Leur aménagement est coûteux et les opérations d'habitat collectif n'en prévoient pas suffisamment. Comment répondre aux attentes d'une population, captive de la voiture car le territoire est étendu, qui souhaite utiliser les TC ?

- L'aberration n'est pas de construire de l'habitat individuel sur des parcelles de 300 m² mais c'est de construire autrement. Les lotisseurs et aménageurs doivent inventer, et notamment paysager, pour ne pas créer cette gêne de la promiscuité.

- Il n'y a pas beaucoup de moyens pour limiter les grandes surfaces en périphéries. D'autant que ces grandes surfaces proposent des galeries marchandes en concurrence directe avec les petits commerces des centres-villes.

>> Le SCoT, au travers du futur document d'aménagement commercial, organise les implantations commerciales sur le territoire en fonction des polarités urbaines, des typologies et de la taille des commerces. Les documents d'urbanisme locaux, en déterminant les vocations des zones et le potentiel de réinvestissement des friches, peuvent freiner, voire limiter, l'implantation de nouvelles surfaces commerciales en périphérie des villes.

**SCHÉMA
DE COHÉRENCE
TERRITORIALE**

**DE LA
DOMBES**

3

INFORMATION DU PUBLIC

Information - Les articles

Conformément à la délibération du 4 février 2014, l'information par voie de presse a été régulière tout au long de la procédure et notamment lors des grandes étapes : lancement, lors du débat sur le projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Un article paraîtra prochainement pour l'arrêt du SCoT.

Voici la liste des articles parus :

- Article de presse du 6 février 2014 concernant le lancement de la révision du SCoT,
- Article novembre 2015 suite au comité syndical du 10 novembre 2015 sur l'actualité de la révision du SCoT,
- Article du 15 septembre 2016 « Des forums autour des SCoT » publié dans l'Ain agricole,
- Article du 22 octobre 2016 « Vous serez impliqué pour réfléchir aux projets de territoire » dans le Progrès = présentation de la révision conjointe des Scot et des prestataires retenus,
- Article du 31 mai 2019 dans le Progrès : « Horizon 2035 : quel visage pour le Val de Saône et la Dombes » et nouvelle annonce de la réunion publique,
- Articles de presse pour annoncer les réunions publiques : 1 mois avant date de la réunion et dans la semaine qui précède la réunion,
- Article de presse du 26 avril 2019 « Com-com de la Dombes appels à projets et cohérence territoriale »,
- Point d'étape sur la révision du SCoT : diffusion d'un communiqué de presse à tous les correspondants et journalistes du territoire après le débat sur le PADD en avril 2019 et avant l'arrêt du SCoT en juillet 2019,
- Parution dans le journal Académie de la Dombes revue N°41, date 2019 « Révision des schémas de cohérence territoriale des nouvelles intercommunalités ».

Le journal de la Communauté de Communes de la Dombes « Mag'Dombes » a régulièrement informé les habitants des avancées de la révision du SCoT.

Le territoire cherche à préserver son identité

DOMBES

RÉUNION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DOMBES SAÔNE VALLÉE

Jeudi 14 juin, le conseil communautaire s'est réuni à Neuville-les-Dames. Au cours de la réunion, dans le cadre de la révision du SCoT de la Dombes, le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) a été présenté par Julien Bodrero du cabinet Citadia.

PROJET D'AMÉNAGEMENT

Les recommandations émises par le bureau d'études, d'après Julien Bodrero, sont : « De préserver le triptyque dombiste : pisciculture, agriculture et chasse ». Le PADD prévoit de protéger les entrées de ville de l'extension urbaine. En dehors des villes, la communauté de communes fait le choix de protéger « les espaces boisés, les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques », les étangs, le réseau de bocages et les cours d'eau. Cette protection est encouragée par la définition du zonage Natura 2000. L'agriculture et la valorisation des productions locales sont aussi au centre des attentions du projet d'aménagement. Il en est de même pour le patrimoine architectural qui fait l'identité de la Dombes, l'intercommunalité compte sur la mise en réseau des initiatives locales et associatives.

PROJETS DE CROISSANCE VERTE

La communauté de communes de la Dombes prévoit aussi de s'ouvrir à la modernité en encourageant l'accueil sur son territoire d'entreprises innovantes, dans le domaine du numérique et du digital. Pour satisfaire les sociétés qui investissent dans



La C.C. de la Dombes souhaite préserver ses espaces naturels en impliquant chasseurs et agriculteurs. Photo : Audrey Mojen

les nouvelles technologies, les élus comptent sur l'installation de la fibre optique afin de promouvoir aussi le travail à domicile ou en coopérative. Cette dernière idée s'inscrit dans un plan global de mobilité durable qui comprend le développement des aires de covoiturage, des itinéraires cyclables, des services autour des gares (location de vélos et voitures électriques). Côté agriculture et commerces, cela se manifeste par une volonté de développer les circuits courts de distribution et la diversification des productions, ainsi que les services de proximité. L'intercommunalité veut ainsi faire de la Dombes une zone d'attractivité. Au sujet du PADD, une réunion publique est prévue le 17 juillet, à 20 h, dans la salle polyvalente de Villars-les-Dombes.

V

■ VILLARS-LES-DOMBES

Réunion publique : Que sera la Dombes dans 20 ans ?

Organisée par la Comcom de la Dombes dans le cadre de la révision de cohérence territoriale (SCoT). Comment voyez-vous la Dombes en 2035 ? Quelles orientations le territoire doit-il suivre ?

mardi 17 juillet à 20h. Salle polyvalente. 161 rue Marcel-Paul-Duperrier. Gratuit.

Communauté de communes de la Dombes

Tél. 04.74.55.30.62.

La Voix de l'Ain - 16/07/2018

À LA UNE

SCOT de la Dombes

Réunion publique

Dans le cadre de la révision du schéma de cohérence territoriale (SCOT), la Communauté de Communes de la Dombes (CCD) organise une réunion de concertation du public le **mardi 17 juillet à 20 heures** à la salle polyvalente de Villars-les-Dombes.

Information - Les sites internet

Conformément à la délibération, l'information sur les sites internet a été régulière.



Une page d'accueil commune aux deux SCoT qui permet de connaître les dates des événements dédiés à la concertation ainsi que de prendre connaissance des documents de travail.



Une page propre au SCoT de la Dombes qui communique sur les différents rendez-vous avec les institutionnels et acteurs du projet. Le site internet offre également la possibilité de télécharger les différents éléments de concertation et documents de travail.



Le site internet de la Communauté de Communes de la Dombes a également régulièrement mis à jour l'agenda du SCoT.

SCHÉMA
DE COHÉRENCE
TERRITORIALE

**DE LA
DOMBES**

4

CONCERTATION ÉLUS ET PARTENAIRES

Instances majeures du processus de révision

2014 - 2017 : Comité syndical et Bureau du Syndicat Mixte du SCoT de la Dombes

2017 - 2019 : Conseil communautaire - Commission urbanisme

Décision de réviser le SCoT en comité syndical	Comité syndical du 04 février 2014
Délibération en faveur d'une convention constitutive d'un groupement de commande en comité syndical	Comité syndical du 03 mai 2016
Signature de la convention de groupement de commande pour réviser conjointement le SCoT de la Dombes et celui du Val de Saône Dombes en bureaux conjoints	16 mai 2016
Présentation du diagnostic en Conseil communautaire le 20 juillet 2017	Délibération
Présentation et débat sur le PADD en Conseil communautaire le 14 juin 2018	Délibération
Présentation et débat sur le document d'orientation et d'objectifs en Conseil communautaire le 16 mai 2019	Délibération
Arrêt du projet de SCoT en Conseil communautaire le 11 juillet 2019	Délibération

Instances de pilotage du SCoT

Afin de proposer un projet ambitieux et au plus proche de la réalité du territoire, élus, acteurs locaux et personnes publiques associées (PPA) se sont régulièrement rencontrés.

Commission urbanisme et économie de la Communauté de communes de la Dombes

Comité de pilotage réunissant les élus du SCoT de la Dombes désignés par la commission urbanisme. Le comité de pilotage s'est également réuni en séance conjointe avec les élus du Val de Saône Dombes.

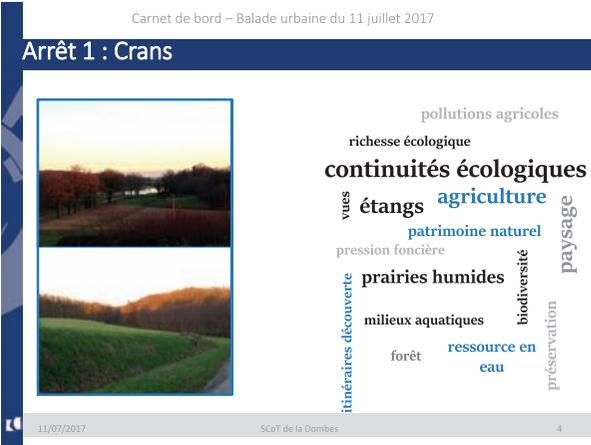
Comité technique partagé réunissant élus et techniciens des 2 structures porteuses des SCoT (Dombes et Val de Saônes Dombes) ainsi que certains partenaires.

Rencontres avec les PPA : juin 2017, avril 2018 et avril 2019



Séminaire / Echanges avec les communes / Ateliers / RandoSCoT / Conseils Communautaires

Dans une volonté de co-construction du document, les élus ont régulièrement été conviés à des temps de réflexion : séminaires, ateliers ou encore Rando SCoT.

<p>Rando Scot : visite avec les élus volontaires des paysages et urbanisation du territoire en 1/2 journée</p>  <p>CITADIA // EVEN <i>Guide pour les élus</i></p>	<p>Jun 2017</p> <p>Carnet de bord – Balade urbaine du 11 juillet 2017</p> <p>Arrêt 1 : Crans</p>  <p>11/07/2017 SCoT de la Dombes 4</p>
<p>Séminaire prospectif pour la construction du PADD réunissant les élus communautaire</p>	<p>16 octobre 2017</p>
<p>Séminaire de réflexion sur le devenir du territoire animé par Samuel Depraz, Maître de conférences en géographie-aménagement. Chercheur au laboratoire EVS - UMR 5600 du CNRS</p>	<p>Séminaire organisé le 02 décembre 2017 Information auprès de l'ensemble des conseillers municipaux du territoire Promotion de l'événement sur les réseaux sociaux de la CCD</p>
<p>Ateliers de travail réunissant des élus des 2 territoires pour construire le projet. Ces ateliers ont été organisés en tables rondes par thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - développement économique et aménagement commercial <ul style="list-style-type: none"> - Habitat et urbanisme - Paysage et TVB - Ressources et risques - Transports et mobilités 	<p>Février-mars 2017 et octobre 2018</p>

Conseils communautaires	Février 2017, octobre 2018, mai et juillet 2019
Séminaire de simulation du SCoT dans les PLU. L'objectif pour les élus est de mettre en application la traduction du SCoT dans les documents d'urbanisme locaux	Séminaire organisé le 27 mars 2019
Rencontre avec un représentant des 36 communes organisées sur trois 1/2 journées pour échanger sur les attentes des collectivités en termes de développements urbain, démographique, économique et commercial	Octobre 2018

Remarques-clés de la réunion avec les PPA du 16 juin 2017



Des corridors écologiques à définir en cohérence avec ceux identifiés par les territoires voisins



- La problématique des temps de transports pour accéder aux gares
- La prise en compte des temps d'accès aux gares



- L'organisation du territoire s'appuie sur l'accessibilité des communes
- La forte dynamique de développement urbain des villages



L'adaptation au vieillissement de la population



- Le développement économique en lien avec les territoires voisins
- Une bonne couverture numérique et la qualité du réseau de téléphonie mobile = atouts du développement économique
- Les friches industrielles sont un potentiel à mobiliser

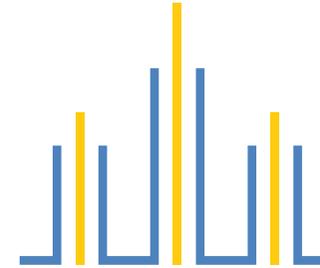


- La qualité et la distribution de l'eau sont des sujets majeurs
- La limitation de l'imperméabilisation sur des secteurs soumis au risque de ruissellement

Remarques-clés de la réunion avec les PPA du 9 avril 2018



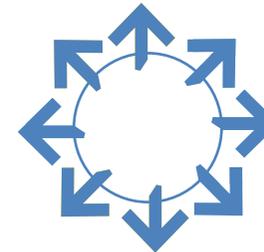
L'opportunité de prévoir une partie spécifique traitant la transition énergétique de manière transversale dans le PADD



Un développement économique réfléchi en s'affranchissant des limites administratives du SCoT Dombes



- L'insertion et la qualité des zones d'activités
- La qualité environnementale des zones d'activités
 - La qualité des entrées de villes
- Des seuils de développement urbain adaptés à chaque niveau de polarité



La nécessaire prise en compte de la sémiologie de l'inter-SCoT

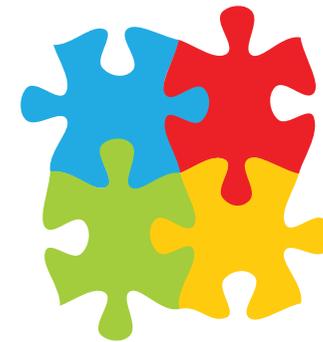
Remarques-clés de la réunion avec les PPA du 10 avril 2019



Une vigilance à avoir sur les systèmes de compensation pour qu'ils ne mobilisent pas des terres agricoles fertiles



Intégration de tableaux dans le DOO pour un affichage plus lisible de la répartition des objectifs par niveau de polarité



La mise en évidence de certains partenaires mobilisables pour faciliter la mise en œuvre du SCoT



La prise en compte des sites Natura 2000



- L'enjeu de la sauvegarde en eau potable et des risques d'inondations
- Un minimum de 10 mètres d'espaces tampons autour des cours d'eau

**SCHÉMA
DE COHÉRENCE
TERRITORIALE**

**DE LA
DOMBES**

5

**ACTIONS COMPLÉMENTAIRES
À LA DÉLIBÉRATION DE
CONCERTATION**

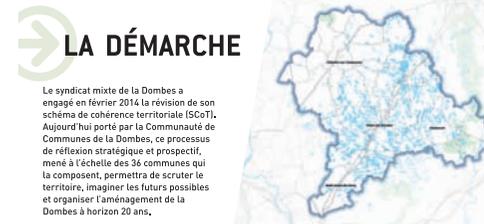
Actions complémentaires - Les panneaux d'exposition

Avec la volonté de proposer aux habitants une information la plus complète possible, une exposition publique et itinérante a été mise en place.

Les panneaux ont été exposés dans les villes suivantes :

- Mairies de Birieux, Villars-les-Dombes, Châtillon-sur-Chalaronne et Chalamont ;
- Siège de la Communauté de communes à Châtillon-sur-Chalaronne ;
- Antenne de la communauté de communes à Chalamont.

Présentation du diagnostic (x4)



POURQUOI RÉVISER LE SCOT ?

- Affirmer une organisation territoriale cohérente et équilibrée
- Promouvoir la durabilité, le cadre de vie et la valorisation des ressources agricoles, paysagères et environnementales
- Maintenir un dynamisme économique durable
- Impulser un projet de territoire fédérateur au service de la population



CONTRIBUEZ AU PROJET !

- S'informer**
 - Une exposition évolutive et itinérante dédiée au SCoT
 - Des articles et des lettres d'informations
- S'exprimer**
 - Le registre d'observations mis à disposition au siège de la Communauté de Communes de la Dombes et au sein de ses antennes de Châtillon et Villars-les-Dombes
- Échanger**
 - Des Réunions publiques tout au long du projet



LE DIAGNOSTIC MIEUX COMPRENDRE LE TERRITOIRE AUJOURD'HUI

Première étape de la révision du schéma de cohérence territoriale, le diagnostic permet d'analyser le territoire de manière dynamique et transversale (habitat, démographie, économie, environnement...). Véritable photographie du territoire, cet état des lieux permet de faire émerger les enjeux et défis auxquels les 36 communes qui composent la Communauté de Communes de la Dombes devront répondre dans les années à venir.

STRUCTURATION DU TERRITOIRE

ENJEUX

- Contourner et renforcer l'armature urbaine existante
- Mettre en avant des villes desservies par un transport en commun efficace (Gare / BHNS)
- Penser l'influence de l'aire métropolitaine lyonnaise et des grandes agglomérations voisines sur l'attractivité du territoire et développer les communes les plus accessibles à la métropole

DÉPLACEMENTS

ENJEUX

- Renforcer les infrastructures à destination des mobilités alternatives et des modes doux
- Optimiser les différentes offres de transports collectifs pour développer une alternative à la voiture
- Renforcer la couverture numérique et permettre le développement des pratiques nouvelles dans les entreprises fédérales, visioconférence...
- Faire des communes ayant une gare de véritables pôles intermodaux

• 80% des déplacements effectués en voiture

• Plus de 10 000 véhicules par jour sur la D1083

• 32% de la population vit à 5 minutes en voiture d'une gare

• L'Ain, premier département en terme de couverture très haut débit (hors Ile-de-France)

DÉMOGRAPHIE

ENJEUX

- Maintenir d'une dynamique démographique positive
- Favoriser l'accès à la propriété pour recruter les familles résidentielles des habitants
- Adapter les villes au vieillissement de la population
- Accueillir les habitants de l'aire métropolitaine lyonnaise en maîtrisant l'attractivité résidentielle du Sud
- Organiser l'attractivité résidentielle à l'Ouest du SCoT de la Dombes

• 37 315 habitants en 2013, soit une évolution de +0,8% par an depuis 2006

• 2,47 personnes par ménage en moyenne en 2013, contre 2,58 en 2006

• 22% de la population a plus de 60 ans en 2013, contre 19% en 2006

• 41% des nouveaux arrivants s'installent dans le secteur Ouest

HABITAT

ENJEUX

- Rééquilibrer les typologies de logements
- Développer l'offre locative sociale pour répondre à la demande, principalement dans les pôles urbains
- Porter une attention particulière à la vacance pour proposer des pôles d'actions et endiguer le phénomène
- Densifier les logements et les espaces urbains pour limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles.

• 2 783 logements réalisés depuis 2006, dont 744 entre 2013 et 2015

• 1 773 logements sociaux

• 260,9 ha d'espace consommé en extension d'urbaine entre 2005 et 2015

• Une production de logements portés par l'individu (groupé et le collectif (GPI)) mais un parc qui reste majoritairement composé de logements individuels



LE DIAGNOSTIC MIEUX COMPRENDRE LE TERRITOIRE AUJOURD'HUI

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 92% d'actifs occupés en 2013, soit 854 actifs par capot à 2006.
- 14 zones d'activités sur le territoire
- 3 communes concentrent 56% des emplois (Châtillon sur Chaulognes, Villars les Dombes et Saint-André de Corey)

COMMERCE

- ENJEUX**
- Développer des activités génératrices d'emplois
 - Maintenir une diversité économique et des emplois locaux
 - Moderniser et renouveler les zones d'activités pour assurer leur attractivité
 - Maîtriser le développement en extension urbaine vis-à-vis des risques de pollution des étangs

TOURISME

- Une capacité d'accueil dominée par des campings (61%), suivis des hôtels (13%).
- Un patrimoine culturel et naturel important
- Une augmentation de la fréquentation des sites touristiques entre 2010 et 2013 : +89% au parc des oiseaux et +20% à l'abbaye Notre Dame des Dombes

ENJEUX

- Renforcer le développement touristique à partir des éléments emblématiques du territoire
- Diversifier l'offre en hébergement

AGRICULTURE

- Des filières agricoles variées : pisciculture, élevage, exploitation céréalière, filière équine...
- 2 Appellations d'Origine Protégées et 3 Indications d'Origine Protégées présentes sur le territoire
- 487 exploitations recensées en 2010
- 2 AMAP et 2 points de ventes directs présents

ENJEUX

- Maintenir la filière agricole par la préservation des bâtiments d'exploitations et du foncier en préservant notamment les parcelles à proximité nécessaires au bon fonctionnement de l'activité
- Développer les circuits-courts pour valoriser la production locale
- Une métier agriculture-urbanisme - environnement à cogérer
- Maintenir et restaurer la pisciculture comme filière génératrice d'économie locale mais aussi nécessaire à l'identité du territoire



LE DIAGNOSTIC MIEUX COMPRENDRE LE TERRITOIRE AUJOURD'HUI

PAYSAGES DE LA DOMBES

- Des paysages emblématiques et de qualité : les étangs de la Dombes
- Des architectures patrimoniales et typiques, valorisées par de nombreux itinéraires de découverte

- ENJEUX**
- Le maintien d'un foncionnement agricole proche du système traditionnel d'assolement
 - L'encadrement de la pression foncière pour préserver la qualité des paysages
 - La protection et la valorisation des richesses du territoire (architectures vernaculaires, étangs, patrimoines, richesses écologiques et paysagères, vues...)
 - La mise en synergie des itinéraires de découverte pour constituer de réelles boucles lisibles

ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITÉ

- Une richesse écologique remarquable, notamment avare
- Une des zones humides les plus importantes de France
- Une forte proportion d'espaces agricoles qui impacte la qualité de l'eau
- Des infrastructures de transports fragmentantes

ENJEUX

- La préservation des réservoirs de biodiversité identifiés et la restauration des connexions écologiques
- La réduction du rythme d'artificialisation des sols (réduction de 50% au minimum)
- Le bon foncionnement des étangs (maintien de la filière piscicole)
- L'analyse des collisions laurévéhicules et la définition de points noirs à traiter le long des itinéraires de transport

LES RISQUES ET NUISANCES

- Un risque inondation présent sur la majorité du territoire
- Site SEVESO et 31 ICPE soumis à autorisation ; un risque industriel encadré
- Des nuisances sonores liées au trafic routier, notamment aux abords de la RD 1083

ENJEUX

- Intégrer les risques dans les choix d'aménagement du territoire, afin de ne pas exposer des populations supplémentaires
- Maîtriser le ruissellement en limitant l'imperméabilisation des sols et en préservant les éléments naturels qui participent à sa gestion
- Porter une attention particulière aux nouvelles activités, en assurant leur compatibilité avec les sensibilités et richesses environnementales locales
- Anticiper les effets de l'augmentation de l'attractivité du territoire et de son développement sur le trafic routier



LE PADD Le projet d'aménagement et de développement durables

Le SCOT de la Dombes est un document de prospective et de planification qui engage collectivement l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui en est porteur, la Communauté de communes de la Dombes, ses 36 communes et près de 40 000 habitants dans un projet de territoire partagé à l'horizon 2039. Le PADD de la Dombes est construit à partir du diagnostic territorial et de l'état initial de l'aménagement. Grâce à une approche thématique et transsectorielle, ce document dessine le portrait actuel de la Dombes et identifie les enjeux auxquels le territoire devra répondre demain. Le PADD fixe les grands principes et objectifs stratégiques d'aménagement pour les 20 prochaines années, dans un souci de développement durable, de solidarité et de cohérence.

LE FIL CONDUCTEUR DU PROJET DE TERRITOIRE : UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET UNE URBANISATION STRUCTURÉS POUR GARANTIR UN CADRE DE VIE REMARQUABLE

- La territoire de la Dombes constitue un cadre environnemental remarquable qualifié de « poumon vert » à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise. Par sa localisation il subit un phénomène de périurbanisation de plus en plus fort au sud et le long de la voie ferrée qui le traverse. En effet, sous ses terres de la Métropole lyonnaise et des grandes agglomérations voisines, la Dombes est soumise à une forte pression démographique et foncière et doit faire face à la concurrence économique des pôles périurbains (Macon, Belleisle, Villefranche-sur-Saône, Mâcon-Loire, Bourg-en-Bresse, Ambérieux-Épigny).
- Le PADD engage en faveur d'un projet équilibré entre, le développement des activités économiques génératrices d'emplois, la protection des espaces naturels et la maîtrise de l'étalement urbain.

CHAPITRE 1 Un territoire à révéler par un développement économique équilibré, connecté et une mobilité durable

FAIRE DE LA CONNEXION NUMÉRIQUE UN VECTEUR DE DÉVELOPPEMENT

- Equiper l'intégralité des zones d'activités en très haut débit
- Permettre le développement des nouvelles pratiques de travail
- Couvrir l'intégralité du territoire d'une couverture mobile haut débit

METTRE EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE ÉCONOMIQUE POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

- Permettre aux habitants du territoire d'exercer leur activité professionnelle au plus proche de leur lieu de vie
- Faciliter l'implantation d'entreprises innovantes tournées vers les métiers d'avenir, notamment ceux en lien avec le numérique
- Accompagner et développer les activités artisanales en faveur d'une économie de proximité dynamique
- Favoriser le développement d'emplois en direction des services à la personne et aux entreprises
- Organiser l'armature économique du territoire



PROPOSER DES ALTERNATIVES À LA VERTURE ROUTIÈRE ET CONFORTER L'INTERMODALITÉ

- Développer une offre de transports collectifs ou semi collectifs sur son territoire pour les déplacements de proximité
- Améliorer l'accessibilité et l'attractivité des gares ferroviaires
- Renforcer la desserte ferroviaire sur les gares du territoire pour répondre aux besoins de déplacements et de transports de marchandises
- Inciter la pratique du covoiturage afin de faire diminuer le trafic
- Prévoir des schémas modes doux et leur maillage dans l'aménagement des espaces publics



LE PADD Le projet d'aménagement et de développement durables

RENFORCER LA STRUCTURATION COMMERCIALE À DESTINATION D'UNE OFFRE DE PROXIMITÉ ET VALORISER LES PRODUCTIONS LOCALES

- Dynamiser le tissu commercial de centre-bourg afin de le rendre plus attractif pour les ménages
- Permettre l'implantation de grandes surfaces commerciales dans les pôles identifiés

RENOUVELER, DENSIFIER ET VALORISER LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES EXISTANTES AFIN D'OPTIMISER LES ÉQUIPEMENTS ET LES INFRASTRUCTURES

- Optimiser l'occupation du foncier des zones existantes
- Diriger l'accueil des entreprises vers le foncier économique existant
- Requalifier les zones existantes et rechercher des qualités paysagères et architecturales pour offrir un cadre favorable et attractif aux entreprises

CHAPITRE 2 Un territoire remarquable à préserver, avec un potentiel économique et un cadre de vie recherché

METTRE EN VALEUR L'IDENTITÉ DOMBISTE À TRAVERS LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL ET BÂTI

- Protéger les réservoirs de biodiversité
- Préserver la bonne perméabilité écologique du territoire à travers le maintien de la diversité des habitats
- Valoriser le patrimoine bâti
- Prendre en compte les qualités des sites paysagers et les caractéristiques architecturales typiques de la Dombes dans les futures constructions

PRÉSERVER ET VALORISER LES EXPLOITATIONS ET PRODUCTIONS AGRICOLES ET PISCICOLES

- Protéger les terres agricoles et les éléments naturels qui y sont liés comme les haies, les talus et les bocages
- Promouvoir un modèle agricole de proximité et valoriser les produits du terroir
- Protéger et mettre en valeur les corps de ferme à architecture identitaire
- Pérenniser le bon foncionnement des étangs (entretien de biodiversité identitaires et outils productifs (pisciculture))

DÉVELOPPER UNE OFFRE TOURISTIQUE COMPLÈTE, ATTRACTIVE ET EN RÉSEAU AVEC LES TERRITOIRES VOISINS

- Accompagner la mise en œuvre d'un projet touristique global
- Conforter le tourisme d'excursion et de loisirs
- Développer l'économie touristique pour rendre vers un « tourisme de séjour »

GÉRER LES PAYSAGES DU QUOTIDIEN, PORTEURS D'UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ

- Préserver des aires de respirations
- Valoriser les entrées de villes et les protéger de la banalisation
- Préserver la trame agro-environnementale et paysagère identitaire



Présentation du diagnostic (x4)

Présentation du PADD (x3)



CHAPITRE 3

Un territoire accueillant grâce à un développement éco-responsable



PROMOUVOIR UN TERRITOIRE DE PROXIMITE

- Renforcer le lien social et le vivre ensemble en veillant à la bonne intégration des nouvelles populations
- Privilégier une offre de services et d'équipements proche des habitants



INCITER UN MODELE D'URBANISATION OPTIMISE ET DE QUALITE

- Maîtriser l'attractivité résidentielle pour encadrer le développement urbain
- Limiter l'étalement urbain pour réduire fortement la consommation d'espaces naturels
- Conforter l'organisation multipolaire
- Orienter l'urbanisation en fonction de l'existence des axes vitaux
- Renforcer l'urbanisation des communes équipées d'une gare ferroviaire



ASSURER UN NIVEAU D'EQUIPEMENTS ET DE SERVICES QUI PERMETTENT AUX NOUVEAUX HABITANTS ET QUI REpond A LEURS BESOINS

- Améliorer l'accès aux services et aux équipements
- Optimiser la gestion des déchets et leur valorisation
- Optimiser la gestion de la ressource en eau
- Améliorer les performances des réseaux et équipements d'alimentation en eau potable et assainissement



CONDUIRE UN DEVELOPPEMENT URBAIN DURABLE ET RESILIENT

- Densifier le territoire avec des formes urbaines adaptées pour permettre la consommation d'espaces naturels et agricoles
- Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens face aux risques naturels et technologiques
- Préserver l'équilibre sonore et la qualité de l'air locale
- Diversifier la ressource énergétique locale
- Favoriser la réutilisation des logements anciens et lutter contre la précarité énergétique des ménages liés au logement
- Maîtriser le ruissellement et ses conséquences



DIVERSIFIER ET RENOUVELER L'OFFRE EN LOGEMENTS POUR REpondRE AUX BESOINS DE TOUS

- Diversifier l'offre en logements pour permettre des parcours résidentiels complets dans le respect de la mixité sociale et générationnelle et répondre à l'évolution des besoins
- Maintenir la mixité sociale sur l'ensemble du territoire pour répondre aux besoins des ménages modestes et des jeunes
- Favoriser la réhabilitation des logements anciens et lutter contre la précarité énergétique des ménages liés au logement
- Réduire la vacance



Un SCoT engagé en faveur de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique

Les modifications climatiques observées ces dernières années ont pour cause principale l'augmentation des sources de gaz à effet de serre (Véhicule, chauffage, transport, industrie, construction...) dans l'atmosphère. Pour limiter ces effets, la réduction des émissions de gaz à effet de serre est devenue un enjeu mondial prioritaire. Des accords internationaux ont été signés par la plupart des pays du globe, dont le traité de Paris, afin de limiter les conséquences, en réduisant notamment les consommations énergétiques. Ces positions ont été reprises et traduits dans la législation française avec en particulier les Lois Grenelle, qui exposent la voie des collectivités en matière d'urbanisme dans la lutte contre le changement climatique, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, des consommations d'énergie, l'économie des ressources fossiles et d'adaptation à ce changement.

Le SCoT de la Dombes constitue ainsi une réelle opportunité pour définir et intégrer une politique énergétique et climatique territoriale à la phase d'aménagement. La réponse à cet objectif s'opère simultanément sur une approche transversale et sectorielle dans l'ensemble des champs du SCoT.



LE DOO

LE DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS ... 3^{EME} ET DERNIERE ETAPE DE LA CONSTRUCTION DU PROCHAIN SCOT DE LA DOMBES

Le SCoT de la Dombes est un document de prospective et de planification qui aborde l'urbanisme en prenant de la hauteur, il associe la Communauté de communes de la Dombes porteuse du SCoT, ses 36 communes et près de 40 000 habitants dans un projet de territoire partagé à l'horizon 2035. Conformément au code de l'urbanisme, cette pièce du SCoT définit les mesures et recommandations générales qui structurent l'organisation de l'espace, dans un souci d'équilibre entre espaces urbains, à l'urbaniser et espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers. Le DOO définit de façon précise les orientations à mettre en œuvre pour concrétiser le projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

UNE TRADUCTION DES MESURES ET RECOMMANDATIONS DU DOO QUI RESPECTE LA STRUCTURATION EN 4 GRANDS CHAPITRES DU PADD



UN DEVELOPPEMENT A MAITRISER POUR UN EQUILIBRE DU TERRITOIRE

Pour que les attentes et les besoins des habitants évoluent, le SCoT intègre ces évolutions en proposant des orientations stratégiques multi thématiques qui encadrent les documents d'urbanisme locaux. Les objectifs en matière de développement urbain prennent en compte les spécificités des territoires, contextes urbains et paysagers, accessibilité, influences des pôles voisins, richesses environnementales...



LA PRESERVATION ET LA VALORISATION DU CARACTERE RURAL DES TERRITOIRES

Maisons de bois, patrimoine agricole, vignobles, le patrimoine rural de la Dombes, les paysages, les patrimoines architectural et culturel, constituent des piliers du cadre de vie, des loisirs et du développement touristique.



UNE OFFRE ECONOMIQUE ET COMMERCIALE A ENCOURAGER POUR UNE PLUS GRANDE ATTRACTIVITE

L'évolution démographique s'accompagne d'un tissu économique et commercial adapté aux besoins des habitants et visiteurs du territoire. Ce dynamisme permet de développer les emplois dans la Dombes et rend le territoire attractif.



VERS UNE AMELIORATION DES MOBILITES POUR UNE PLUS GRANDE ACCESSIBILITE

La qualité des offres de déplacements sur les bassins de vie qui composent le territoire passe par une amélioration du maillage en transports en commun et la deployment d'une offre multimodale.



A QUOI RESEMBLERA MON TERRITOIRE DEMAIN GRACE AU SCOT ?



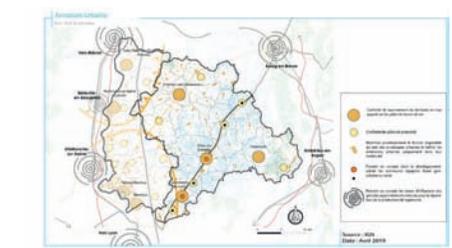
CADRE ET QUALITE DE VIE

- Des entrées de ville qualitatives, soucieuses de respecter le paysage
- Des centres-bourgs rénovés et dynamisés
- Un développement urbain qui s'intègre harmonieusement dans les paysages



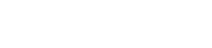
MIXITE

- Une diversité des fonctions (commerces, services, équipements...) autour des axes vitaux
- Des formes d'habitat variées : individuel, intermédiaire, collectif
- Un parcours résidentiel répondant aux besoins de tous les habitants, à tous moments de la vie
- Une offre de logements pour tous au travers de la production de logements aidés



HABITAT

- Une consommation d'espaces naturels limitée
- Une offre qualitative et quantitative de logements



DES NOUVEAUX LOGEMENTS A FAIBLE CONSOMMATION ENERGETIQUE

- Une optimisation du foncier disponible et une densification raisonnée
- Une production de logements neufs collectifs priorisée sur des petites et moyennes surfaces



SCOT **SAONNE D'OMBERG**

SCHÉMA DE LA COHÉRENCE TERRITORIALE **DE LA DOMBES**

UN PROJET D'AVENIR POUR NOTRE TERRITOIRE

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- Des aires de co-covoiturage pour une autre utilisation de la voiture
- La réhabilitation de parcs de logements anciens pour réduire la précarité énergétique
- Des actions pour développer les énergies renouvelables locales

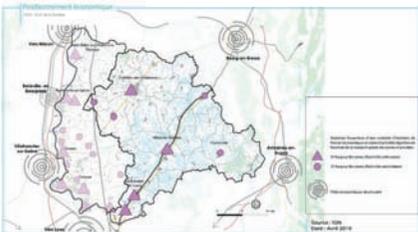
SCOT **SAONNE D'OMBERG**

SCHÉMA DE LA COHÉRENCE TERRITORIALE **DE LA DOMBES**

UN PROJET D'AVENIR POUR NOTRE TERRITOIRE

DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE

- Une présence plus importante d'entreprises liées au numérique, à la recherche et développement, aux métiers d'avenir
- Des lieux de partage et de mutualisation d'équipements et de services dans les centres-bourgs (télétravail, coworking...)
- Une offre commerciale de proximité et de qualité dans les centres-bourgs
- Le développement des circuits courts pour répondre aux demandes des habitants ainsi qu'aux valeurs du territoire
- Des grandes surfaces commerciales en périphérie des pôles de bassin de vie du territoire pour un meilleur équilibre économique sur le territoire
- Des zones d'activités qualitatives (spatiale commune, mutualisation des stationnements, équipements en Très-Haut Débit)

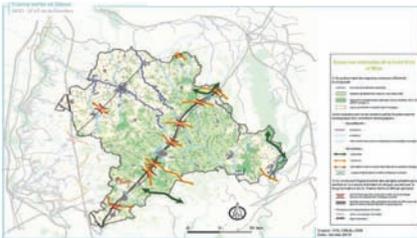


VILLAGES ET PATRIMOINE

- Des silhouettes villageoises préservées pour des perspectives et des vues qualitatives
- Un patrimoine bâti protégé et rénové si besoin, gardant l'identité de la Dombes

TRANSPORTS ET MOBILITÉS

- Des parours touristiques préservés à l'échelle du territoire, dans le respect de l'environnement
- Un développement de l'intermodalité notamment aux abords des gares
- Des bassins de vie interconnectés pour une plus grande mobilité des habitants
- Une offre de transports collectifs adaptée aux besoins
- Des itinéraires piédestres et des voies vertes développés et connectés pour permettre de découvrir le territoire



ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITÉ

- Des réservoirs de biodiversité protégés
- Les zones humides et cours d'eau préservés
- Des étangs et leurs abords protégés et valorisés par les activités domboises (pisciculture, chasse...)
- Des risques naturels identifiés et maîtrisés : limitation de l'imperméabilisation des sols...
- Des sites à risque technologiques tenus à distance des zones urbaines
- Les eaux de pluie réutilisées pour préserver la ressource
- Des équipements technologiques tenus conformes aux règlements en vigueur



175.2 ha

Superficie occupée par les ZA principale et secondaire sur le territoire

3 niveaux d'armature économique :

- Zones d'activités principales : Communale, Parc d'Activités Châtillonnais Centre, La Sure, Colombier, Parc d'Activités Economiques de la Dombes, La Tulerie
- Zones d'activités secondaires : Actiparc, La Bourdonnière, Le Creuzot, La Pojarosse
- Zones d'activités de proximité : toute autre zone d'activités artisanales



Exposition publique

Actions complémentaires - Les lettres d'information

Avec la volonté de proposer aux habitants une information la plus complète possible, des lettres d'informations ont été réalisées et distribuées en mairie.

Juillet 2017 - Lettre SCoT Dombes et Val de Saône Dombes
 Décembre 2018 - Lettre SCoT Dombes

Mai 2019 - Lettre SCoT Dombes et Val de Saône Dombes



Afin de coordonner l'aménagement du territoire à l'échelle intercommunale et d'affirmer ainsi une identité partagée et reconnue, les structures porteuses des schémas de cohérence territoriale (SCoT) de la Dombes et du Val de Saône-Dombes se sont lancées en 2014 dans une démarche d'envergure : l'évaluation de leur SCoT respectif pour la période 2006-2014 et leur révision. Ces documents formaliseront demain les grandes orientations d'aménagement de ces deux territoires pour impulser et encadrer leur développement pour les 20 prochaines années.

QU'EST-CE QU'UN SCOT ?

Un schéma de cohérence territoriale c'est :

- Un **document prospectif**, à la fois projet politique et d'urbanisme, qui fixe les orientations générales d'aménagement durable pour le moyen-long terme
- Un **cadre de référence** pour les politiques menées sur le territoire en termes d'habitat, de développement économique, de déplacements, d'équipements commerciaux, d'environnement et d'organisation de l'espace
- Un **document d'urbanisme** avec lequel les plans locaux d'urbanisme, plans locaux d'urbanisme intercommunaux, programmes locaux de l'habitat, plans de déplacement urbain ou encore certaines opérations d'aménagement de plus de 5000 m² de surface de plancher se devront d'être compatibles

LE DIAGNOSTIC

BIEN COMPRENDRE LE TERRITOIRE POUR MIEUX PRÉPARER L'AVENIR

Un travail conjoint avec les acteurs des territoires du Val de Saône-Dombes et de la Dombes a permis d'établir des diagnostics territoriaux et de définir des enjeux en matière d'urbanisme et de planification. États des lieux complets des territoires, les diagnostics fournissent une lecture globale des territoires, de leurs besoins, de leurs contraintes, ainsi que de leurs potentialités pour aboutir à la formulation d'enjeux hiérarchisés.

Ceci est la première lettre des SCoT. Vous y trouverez les éléments clés des diagnostics ainsi que l'ensemble des informations utiles pour comprendre, s'informer et s'exprimer sur ces projets.



En 2014, l'ancien Syndicat mixte du SCoT de la Dombes avait engagé, une révision de son Schéma de Cohérence Territoriale. Désormais c'est la Communauté de communes qui porte le SCoT. Ce document d'urbanisme doit permettre de définir, à horizon 2035, les grandes orientations de développement et d'aménagement du territoire.



Depuis fin 2017, la Communauté de communes de la Dombes était engagée dans l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Il s'agit de la pièce maîtresse du SCoT qui affiche les objectifs stratégiques poursuivis par le territoire. Ce document définit les grandes orientations en matière d'économie, habitat, environnement, agriculture, mobilité et paysages, dans une perspective de développement durable.

Pour répondre au mieux aux besoins du territoire, la Communauté de communes a souhaité inscrire l'élaboration du SCoT dans une dynamique de co-construction. Ainsi le PADD a été élaboré en collaboration avec les partenaires publics associés (PPA) les acteurs du territoire et la société civile.



Actuellement en cours de révision conjointe, les schémas de cohérence territoriale du Val de Saône Dombes et de la Dombes ambitionnent de définir les orientations stratégiques qui guideront le devenir de leur territoire à l'horizon 2035.

Au cœur de cette démarche, la volonté de mettre en œuvre un développement économique et urbain soucieux de préserver les qualités de vie du Val de Saône et de la Dombes, en cohérence avec un cadre naturel remarquable à dominante rurale.

Pour ce faire, les SCoT s'engagent en faveur d'un développement économique dynamique, vers une démarche environnementale exemplaire et une maîtrise qualitative du développement urbain.

Conformément au code de l'urbanisme, le document d'orientation et d'objectifs (DOO) détermine les mesures et recommandations générales qui structurent l'organisation de l'espace, dans un souci d'équilibre entre espaces urbains, à urbaniser et espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers.

Il détermine également les conditions d'un développement urbain maîtrisé et les principes de reconstruction des espaces urbanisés, dans un souci de valoriser les entrées de ville et les paysages et de prévention des risques.

Enfin il fixe de manière cohérente les conditions d'un développement urbain équilibré dans l'espace rural entre l'habitat, l'activité économique et artisanale, la prévention des sites naturels, agricoles et forestiers.

Le DOO définit de façon précise les orientations à mettre en œuvre pour concrétiser le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) débattu par chaque structure porteuse de SCoT.

Le DOO comprend un document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC). Celui-ci localise les secteurs d'implantation périphérique ainsi que les centralités urbaines, qui peuvent inclure tout secteur, notamment centre-ville ou centre de quartier, caractérisés par un bâti dense présentant une diversité des fonctions urbaines.

